

Monsieur le maire,

Je vous remercie des informations contenues dans votre courrier du 22 juillet 2014, et vous demande de bien vouloir excuser ma réponse un peu tardive.

Le résultat du 10 juillet 2014, qui confirme l'absence de fibres d'amiante à la suite des mesures d'empoussièrement, réalisées dans les écoles de Vernouillet est une bonne nouvelle. Toutefois comme nous l'avons souligné lors de la très intéressante réunion du 19 juin dernier, en regard des connaissances actuelles nous avons la certitude que les seuils et les normes de gestion en vigueur ne garantissent d'aucune façon la sécurité face au risques.

Le rapport du comité de suivi amiante du Sénat du 3 juillet dernier, rappelle sans ambiguïté la situation actuelle et les conséquences occasionnées par la présence d'amiante dans notre pays. Parmi les 28 propositions avancées dans ce document, on peut retenir la proposition numéro 25 qui suggère d'abaisser le seuil d'amiante dans l'air déclenchant des travaux de désamiantage à 0,47 fibre par litre d'air (contre 5 f/l aujourd'hui), et la préconisation n° 26 qui demande une meilleure information des particuliers sur les risques et la gestion des déchets.

De son côté le rapport du Haut Conseil de Santé Publique, rendu public les jours suivants, n'élude pas les risques et redoute entre 50 000 et 75 000 cas de cancer du poumon et entre 18 000 et 25 000 cas de mésothéliome tout en reconnaissant que le seuil de 5f/L est totalement inefficace. Enfin dans son analyse l'InVS, prévoit entre 68 000 et 100 000 morts d'ici 2015.

Ainsi si nous pouvons nous féliciter de l'absence de fibre dans les établissements scolaires de Vernouillet, **il n'est pas exclu en regard de ce qui précède, que les enfants qui sont les plus vulnérables, mais aussi les enseignants et les personnels qui fréquentent ces écoles soient à l'abri d'une exposition ; en particulier si l'on considère l'état de dégradation de certains locaux, comme l'école maternelle de Marsinval, ou la vétusté des préfabriqués installés depuis 25 ans.**

Si le compte rendu des mesures d'empoussièrement réalisées, n'impose pas un caractère d'urgence, **la présence d'amiante confirmée depuis plusieurs mois, impose des mesures conservatoires.**

Dans ce contexte je ne peux que vous inviter à faire effectuer dans les meilleurs délais les travaux envisagés par votre municipalité, comme Monsieur Mamba Konaté votre adjoint travaux, l'a évoqué lors de la réunion du 19 juin.

.../...

Au cours de cette même réunion, il a été évoqué l'intérêt et l'obligation de revisiter et de mettre à jour les DTA existants de tous les locaux dont vous êtes le gérant. Je pense que vous avez fait le nécessaire sur ce point précis. Cette démarche s'inscrit également dans les préconisations du rapport sénatorial précité, qui considère que le repérage est « le maillon faible » de la problématique de l'amiante. **En outre la mise à disposition des DTA à toutes les personnes concernées permet de sensibiliser (par le biais de l'annexe 4 de chaque DTA) d'une manière positive, tous les acteurs confrontés de près ou de loin par la présence d'amiante.**

En conclusion si je mesure telle que l'atteste la réunion que nous avons partagé le 19 juin, votre prise en compte de ce sujet de santé publique ; **je déplore que les travaux envisagés depuis plusieurs mois, n'aient pas été réalisés avant la rentrée scolaire. Ils seront plus compliqués à effectuer avec la présence des enfants, en sachant que plus les temps passe plus le caractère d'urgence prend toute sa signification**

Soyez assuré Monsieur le maire de mes sentiments les meilleurs

G.Arnaudeau, *membre du conseil d'administration de l'Andeva*